



CAP Promotions des 23 et 24 octobre 2013

Déclaration préalable d'UNSA

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

L'intervention de l'**UNSA** portera exclusivement sur l'objet de la présente CAP et sur la promotion sociale d'une manière générale.

Il est regrettable en premier lieu **que cette CAP se déroule aussi tardivement** mais comment aurait-il pu en être autrement, la demande de ratios ayant été adressée par le MEDDE à la DGAFP le 18 juin 2013?

En tout état de cause, cette CAP ne pouvait se tenir les 18 et 19 juin comme cela était prévu et pas davantage les 11 et 12 septembre dernier puisqu'à cette date les ratios (promus/promouvables) n'étaient alors pas connus.

La responsabilité de ces reports successifs ne saurait être imputée aux organisations syndicales. L'ensemble de ces constats est à mettre en lien avec les conditions de préparation de cette campagne de Promotions 2013.

De plus, l'ensemble des organisations syndicales, dont l'**UNSA**, se sont opposées depuis le début de cette année à **la nouveauté «TRGS»** et l'analyse des remontées des services n'a fait que nous conforter dans nos positions.

Il aura fallu l'action collective de l'ensemble des organisations syndicales et l'audience du 23 septembre dernier avec Mr MAZURIC pour vous engager à atténuer les effets de cette nouvelle disposition pour laquelle les consignes données aux services manquaient pour le moins de clarté.

Selon la toute dernière proposition de la DRH, sont a priori exclus de cette promotion TRGS en 2013 les agents proposés ne répondant pas aux critères statutaires, ceux qui seront partis à la retraite avant le 30/11/2013 ainsi que ceux ayant bénéficié d'une promotion entre 2010 et 2012. En revanche, les agents bénéficiant d'un gain indiciaire significatif seraient retenus.

Au final, la proportion de TRGS paraît plus tolérable.

Il s'agit d'une première étape mais nous attendons une rencontre prochaine avec la DRH pour revoir les promotions 2014.

L'**UNSA** demande par ailleurs l'ouverture d'une véritable négociation entre nos ministères et la DGAFP sur les ratios. Nous ne pouvons nous satisfaire de ceux qui nous sont imposés pour 3 ans.

L'**UNSA** ne peut également admettre la diminution du nombre de promotions par concours opérée par la DRH pour permettre les promotions des TRGS. Ces dernières, nous l'avons déjà dit, constituent davantage un affichage pour nos ministères sans quasiment rien leur coûter. Ces promotions ne sauraient constituer une réelle reconnaissance de la valeur des agents au moment de leur départ à la retraite.

En matière de concours et d'examens professionnels, l'**UNSA** a également attiré l'attention de Mr MAZAURIC:

- sur **la non-activation des concours externe à BAC +2 et interne pour l'accès au grade de classe supérieure** dans la spécialité «administration générale» alors qu'ils sont prévus dans le décret NES du 18 septembre 2012,
- sur **l'impossibilité, pour les SAC DD de classe normale d'accéder au grade de classe exceptionnelle sans passer par le grade intermédiaire de classe supérieure** comme cela était le cas avant le NES.

Ces dispositions sont de nature à freiner la carrière des agents tout en privant l'administration de qualités professionnelles en adéquation avec les réels potentiels des agents.

Ce constat est à mettre en parallèle avec la possibilité maintenant offerte aux adjoints administratifs d'accéder, par examen professionnel, au grade de SAC DD de classe supérieure pour la spécialité «Administration Générale». Cette nouvelle possibilité constitue un véritable tremplin pour les adjoints administratifs et nous ne pouvons que nous en réjouir. Il nous apparaît néanmoins que ces 2 catégories d'agents (adjoints administratifs et SAC DD) ne sont pas traités de manière équitable sans compter que ces nouvelles recrues ne feront que renforcer l'effet de sablier inversé sur la répartition des grades au sein du corps de SAC DD.

L'**UNSA** rappelle que la proportion des SAC DD de classe supérieure du nouveau corps fusionné était de l'ordre de 44%, selon les informations apportées par la DRH début 2013.

L'**UNSA** rappelle également que les modalités d'affectation des agents promus n'ont fait l'objet d'aucun échange entre les organisations syndicales et la DRH pour ces promotions 2013. De plus, les modalités d'affectation au sein du corps fusionné au 3^è niveau de grade sont différentes selon les spécialités (administration générale et contrôle des transports terrestres). Ce constat doit être l'occasion de revisiter ces dispositions pour une meilleure cohérence de gestion..

Le dernier point concerne **la nature des épreuves d'admissibilité des examens et concours professionnels** au sein du corps des SAC DD dans les 2 spécialités.

L'**UNSA** maintient l'idée selon laquelle ces épreuves de QCM et QRC sur un programme de droit très copieux sont en total décalage, tant avec les préconisations de la DGAFP qu'avec les pratiques des ministères qui nous sont proches. Ces épreuves sont inadaptées aux qualités professionnelles attendues par les services, au regard des postes qui pourront être tenus par les agents concernés après leur promotion, qu'il s'agisse de la spécialité administration générale comme du contrôle des Transports Terrestres.

Pour rappel, lors des concours de recrutement des ex-CTT mais aussi des néo SACDD spécialité CTT, l'agent choisit sa thématique lors de son inscription pour la partie QCM/QROC, soit réglementation transports, soit organisation administrative et Judiciaire de la France et de l'Europe. Un mail dans ce sens vous avait été adressé et démontrait une prépondérance de choix pour la réglementation Transports.

L'**UNSA** demande donc une révision totale de la nature même des programmes de ces concours.

L'ensemble de ces demandes concernant les 2 filières, ainsi que les spécificités de la filière Contrôle des Transports Terrestres, devrait s'inscrire dans le chantier promis par Mr MAZAURIC le 23 septembre 2013 et pour lequel la DRH devra nous faire parvenir la photographie actualisée du corps des SAC DD. Ce chantier doit être l'opportunité d'apporter des règles de gestion lisibles et cohérentes aux SAC DD comme cela est le cas pour d'autres corps.

Je vous remercie de votre attention et des réponses que vous nous apporterez.